

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

OBSERVATIONS DES AGENCES LOCALES DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT

Si l'adaptation appelle un cadre national, sa mise en œuvre est, comme le souligne le Projet de Plan National d'Adaptation au Changement Climatique, aujourd'hui profondément locale. Aujourd'hui, les moyens font largement défaut pour permettre aux collectivités de se saisir de l'adaptation au changement climatique de façon concrète et opérationnelle. Le PNACC restera lettre morte sans la mise en place de ces moyens.

Le PNACC affiche une ambition certaine mais développe peu les moyens qui seront déployés pour
En particulier, s'il prévoit la création d'une « Mission adaptation », offre unifiée d'ingénierie de l'Etat pour l'adaptation, sans dégager de moyens pour permettre aux collectivités de se doter d'outils au niveau local pour déployer de façon opérationnelle des actions d'adaptation au changement climatique. **C'est aujourd'hui le défi d'une politique publique d'adaptation au changement climatique : il faut outiller les territoires en matière de diagnostic, mais aussi leur permettre de mettre en place des actions opérationnelles, quotidiennes et répondre aux questions multipliées sur le sujet. En réalité, il faut leur permettre d'avoir un guichet adaptation.**

L'adaptation appelle la création d'un **programme ambitieux de co-financement d'un quasi Service public territorial de l'adaptation**, dont l'ACE avait tracé quelques premières pistes en janvier 2024.

Le rôle des ALEC

L'adaptation au changement climatique est la « seconde jambe » des Plans Climat Territoriaux déployés par les collectivités territoriales, avec l'atténuation au changement climatique sur laquelle les ALEC sont largement engagées, certaines depuis maintenant 30 ans.

Les Agences Locales de l'Énergie et du Climat agissent, dans le cadre prévu par le Code de l'Énergie auprès des collectivités territoriales, et en lien avec les services de l'Etat, afin « *de faciliter la mise en œuvre des politiques locales énergie-climat par l'élaboration et le portage d'actions et de dispositifs permettant la réalisation des objectifs des politiques publiques.* »

Etant reconnues comme des portes d'entrées sur les questions de l'énergie notamment, les acteurs du territoire et plus particulièrement les ménages et communes se tournent spontanément vers les ALEC pour d'autres questions dont l'adaptation. Le confort d'été est un bon exemple pour illustrer le besoin de travailler non seulement sur la rénovation énergétique, mais aussi sur la végétalisation des espaces extérieurs et du bâti pour embrasser la thématique de l'adaptation de manière transversale. L'adaptation est ainsi très souvent complémentaire des actions déjà menées par les ALEC, ce qui leur permet d'être proactives, mais de façon encore trop sporadique et pas toujours dans une stratégie structurée, pour des raisons de disponibilité et de contraintes financières.

Alors que se multiplient les travaux sur l'adaptation au changement climatique, nous avons cherché à rassembler les actions que peuvent mettre en œuvre des ALEC, dans des programmes d'actions dédiés ou dans le cadre de leurs autres missions, pour projeter ce que **devraient être les missions d'un Guichet d'accompagnement opérationnel, qui permettraient de décliner concrètement, les mesures du PNACC.**

Sur cette base, nous proposons des mesures complémentaires à intégrer au PNACC

AXE 1 – CRÉER LES CONDITIONS D'UNE STRATÉGIE CLIMAT DYNAMIQUE	2
FORMER, SENSIBILISER.....	2
CONSTRUIRE UNE STRATÉGIE CLIMAT INTÉGRANT L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	3
AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DES TERRITOIRES DES ENJEUX, CONDUIRE DES ETUDES	4



AXE 2 – ÊTRE LE GUICHET UNIQUE TERRITORIAL DE L'ACCOMPAGNEMENT OPERATIONNEL DES PROJETS D'ADAPTATION	5
ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES ESPACES ET BÂTIMENTS PUBLICS.....	5
ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES BÂTIMENTS ET SITES PRIVÉS	6
CRÉER ET ANIMER DES FILIÈRES PROFESSIONNELLES.....	7

CREER UN SERVICE PUBLIC TERRITORIAL DE L'ADAPTATION, NOS PROPOSITIONS POUR LE PNACC

Mesure 5 bis : Intégrer le risque du retrait-gonflement d'argile dans les conseils à la rénovation dans la formation de la filière du bâtiment, et de la filière rénovation en général (MAR...)

Mesure 9 : Nous approuvons la perspective d'une prise en compte du confort d'été pour l'obtention des aides MaPrimeRenov'. C'est un sujet qui préoccupe les ménages parfois plus que le confort d'hiver pour lequel il y a plus de leviers d'action possibles.

Mesure 13 bis : Créer des conditions de cofinancement Etat / collectivités de dispositifs d'accompagnement et d'aide sur la végétalisation en habitat privé, en tant que Solution Fondée sur la Nature à fort potentiel de déploiement

Mesure 20 bis : Assurer une cohérence dans le déploiement des solutions d'adaptation fondées sur la nature avec les enjeux de biodiversité

Mesure 25 bis : Matérialiser un Guichet unique de l'adaptation, pour informer, orienter les particuliers comme les entreprises dans leurs opérations d'adaptation de leurs logements ou bâtiment.

Mesure 28 : Pour assurer la continuité de l'enseignement scolaire et de l'accueil des jeunes enfants face au réchauffement climatique, une meilleure coordination entre végétalisation & rénovation des projets sur les groupes scolaires

Mesure 33 bis : Coordonner une animation des filières professionnelles, pour les sensibiliser, accompagner leur montée en compétence, donner à voir que c'est possible est également essentiel.

Mesure 49 bis : Créer un poste de chargé.e de mission adaptation pour coordonner les activités sur l'adaptation dans chaque EPCI

Mesure 51 bis : Pour mieux mobiliser les Français, former des ambassadeurs citoyens de l'adaptation dans chaque commune/quartier

AXE 1 – CREER LES CONDITIONS D'UNE STRATEGIE CLIMAT DYNAMIQUE

• FORMER, SENSIBILISER (*Mesures 49, 51 du PNACC)

Les ALEC mènent des actions d'animation auprès du grand public, des collectivités, des professionnels et de publics scolaires. L'impact du réchauffement climatique et des mesures possibles d'adaptation sont désormais bien intégrés dans ce volet de leurs actions.

Interlocutrices privilégiées des collectivités, les ALEC ont d'abord proposé des actions tournées vers les agent.e.s et élu.e.s des territoires. Ainsi en 2022, ALOEN organisait un Parcours [Adaptation au changement climatique](#) de 8 ateliers.

> Ces actions de sensibilisation se déploient sous forme de webinaires (ex : [ALEC du Pays de Rennes](#)), de [visites](#), de « Marchés sensibles » ou balades climatiques sur la surchauffe urbaine et les inondations et les solutions d'adaptation pour y faire face (ex : [Agence du Climat de l'Eurométropole de Strasbourg](#), [ALOEN](#), [Agence Bretagne Sud](#))

> A noter, une initiative tout à fait singulière, l'organisation d'une journée immersive « EXPLOR'2054 » par ALOEN, co-construite avec la jeunesse du territoire (12-25 ans), pour imaginer un futur joyeux et résilient, à l'opposé de l'éco-anxiété.

L'enjeu de la montée en compétences des collectivités est essentiel sur l'adaptation au changement climatique. Interlocutrices privilégiées des collectivités, les ALEC sont également sollicitées pour des actions de formation et de sensibilisation à l'adaptation des agents.

- L'Agence Parisienne du Climat teste pour le compte de la Métropole de Grand Paris un parcours d'accompagnement auprès de 4 collectivités avec formations et organisation d'ateliers (en partenariat avec météo-France)
- GPSO Energie (92) a été missionnée pour former des agents éco-ambassadeurs sur les risques climatiques et leurs réponses, sur l'EPT, ou organiser un séminaire d'élus d'une de ses communes autour de l'adaptation au changement climatique (Chaville).

> Ces actions de pédagogie sont déterminantes pour parler des conséquences locales du changement climatique et faire adhérer les habitants au défi climatique. Malheureusement, il n'y a pas de financement aujourd'hui sur des ETP Adaptation et encore moins du temps de sensibilisation à l'adaptation au changement climatique alors que certaines ALEC sont de plus en plus sollicitées sur le sujet. Un projet est en cours de montage dans le réseau des ALEC de Bretagne pour financer du temps de sensibilisation des collectivités (élus et administration) et grand public, dans une moindre mesure.

Propositions pour le PNACC :

⊖ **Mesure 49 bis : Créer un poste de chargé.e de mission adaptation pour coordonner les activités sur l'adaptation dans chaque EPCI**

> En Allemagne par exemple, un chargé de mission adaptation coordonne les activités sur l'adaptation dans *chaque commune*. Les moyens pour financer un tel fonctionnement via le Fonds vert sont insuffisants. Mais il est nécessaire d'optimiser la réponse faite en matière d'adaptation à l'échelle d'un territoire / EPCI. Elle pourrait aussi assurer le lien avec les autres structures (ex : ALEC) travaillant sur l'adaptation pour plus de cohérence dans les actions comme c'est déjà le cas pour les CEP (économies de flux).

⊖ **Mesure 51 bis : Pour mieux mobiliser les Français, former des ambassadeurs citoyens de l'adaptation dans chaque commune/quartier**

> La culture du risque concerne l'ensemble des résidents de France. Pour que la population s'approprie cette conscience accrue faces aux risques climatiques, des ambassadeurs citoyens de l'adaptation pourraient sensibiliser leur entourage, leur voisinage cet enjeu et partager les bons gestes. **Des associations sont déjà en capacité de former ces ambassadeurs (au premier rang desquels les ALEC, sous réserve de financement).**

• **CONSTRUIRE UNE STRATEGIE CLIMAT INTEGRANT L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (*Mesures 22, 23, 24 du PNACC)**

Les ALEC accompagnent les collectivités dans l'élaboration puis l'animation de leurs PCAET. Dans ce cadre, elles apportent un avis d'expert technique, participent à identifier leurs vulnérabilités et, au besoin à les orienter vers le bon outil de diagnostic. L'adaptation fait partie des « points d'action » sur lesquels elles travaillent avec les collectivités. Elles jouent un rôle d'animatrices, de facilitatrices pour faire émerger une stratégie climat territoriale et partagée.

Concrètement, véritables agences d'ingénierie locales, elles peuvent aider les collectivités à formuler leurs besoins réels. Cela passe par une phase d'aide pour construire le diagnostic.

Les ALEC peuvent être à la manœuvre pour établir les profils territoriaux des communes, avec les risques naturels, sur lesquels sont établis les PCAET.

- L'ALEC 42 utilise l'outil Impact'Climat pour l'élaboration de pré-diagnostic de vulnérabilité des territoires.
- L'ALEC-MVE et l'Agence du climat de l'Eurométropole de Strasbourg établissent les profils territoriaux des communes intégrant les risques naturels et la vulnérabilité (ICU, inondations, qualité de l'air etc.), qui permettent de bâtir des stratégies Climat.

Classiquement, les ALEC organisent également des ateliers de diagnostic des vulnérabilités pour créer un volet Adaptation des PCAET, qui permettent de comprendre les enjeux, mais aussi des ateliers pour connaître les outils et solutions (Ex : [Atelier organisé sur les SAFn par l'ALEC du Pays de Rennes](#) ; [Atelier organisé par l'ALEC MB 33](#))

De par leur modèle et leur ancrage, les ALEC s'inscrivent dans un écosystème local large. Elles participent ou/et animent différents réseaux professionnels publics et privés, qui les positionne **idéalement** pour intervenir dans le domaine de l'adaptation, auprès de publics divers. Agences partenariales, elles peuvent assurer un lien avec l'écosystème public, associatif, de la recherche pour coconstruire une stratégie d'adaptation au changement climatique, afin de l'intégrer au PCAET. Ainsi, [l'Agence du Climat de l'Eurométropole de Strasbourg](#) est partie prenante au projet européen Clim'Ability, Care pour accompagner les acteurs économiques du Rhin supérieur dans l'adaptation de leurs stratégies face aux conséquences du changement climatique et leur réalisation concrète.

- L'Agence Parisienne du Climat travaille dans le cadre du projet *Fresh ecopaver Care*.
- L'ALEC 42 est associée à l'étude HMUC portée par le SAGE Loire et la commission locale de l'Eau.
- L'ALEC GPSO Energie participe également au renouvellement du PCAET de l'EPT GPSO, avec un nouvel axe fort sur l'adaptation au changement climatique qui va être notamment alimenté par les actions définies par la démarche TACCT, que GPSO met en place dans le cadre d'un AMI de l'ADEME IdF, et qui est copilotée avec l'ALEC du territoire.

En Bretagne, l'adaptation au Changement climatique est partie intégrante du [programme de travail du réseau Plan Climat](#), animé par le réseau des ALEC bretonnes, Breizh ALEC, qui rassemble les agent·es en charge du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) au sein des EPCI de la Région Bretagne, en s'appuyant sur représentant·es des DDTM, des Syndicats Départementaux d'Énergie, des chambres consulaires, de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne (OEB) etc.

> Les ALEC ont été naturellement sollicitées par les DR de l'ADEME pour appréhender la méthode TACCT.

- **AMELIORER LA CONNAISSANCE DES TERRITOIRES DES ENJEUX, CONDUIRE DES ETUDES**

Les ALEC peuvent développer des **observatoires ou des systèmes d'information géographique** pour connaître les dynamiques locales. A ce titre, elles ont la capacité à participer à une **activité de planification** en établissant une cartographie de la vulnérabilité des bâtiments. Pour leurs compétences techniques, les collectivités peuvent les solliciter pour aider les communes à prioriser (conduites d'études thermo-dynamiques prospectives ; [évaluation par l'ALEC de Bordeaux Métropole 33 des besoins de froid de la métropole, passifs ou actifs, de cibler les quartiers à prioriser dans le déploiement de réseaux de froid](#))

Propositions pour le PNACC :

- ⊖ **Mesure 5 bis : Intégrer le risque du retrait-gonflement d'argile dans les conseils à la rénovation dans la formation de la filière du bâtiment, et de la filière rénovation en général (MAR...)**

> Dans le cadre du conseil France Rénov', les ALEC constatent un manque de connaissances sur le risque du retrait-gonflement d'argile (RGA) qui est important à prendre en compte pour faire

les bons choix de rénovation. En effet, certains processus de rénovation peuvent s'avérer inefficaces en situation de RGA, voire contradictoires (imperméabilisation à proximité d'un bâti ancien par exemple). Il sera nécessaire d'améliorer la connaissance sur les risques de RGA à une échelle fine et avec des projections fiables pour l'avenir. La formation des acteurs du bâtiment et des accompagnateurs Rénov' à ce sujet est également essentielle

AXE 2 – ETRE LE GUICHET UNIQUE TERRITORIAL DE L'ACCOMPAGNEMENT OPERATIONNEL DES PROJETS D'ADAPTATION

Information, conseil et orientation neutre du grand public sont en pratique les missions qui sont confiées aux ALEC dans le cadre de leurs missions d'Espace Conseil France Rénov', de Guichet Mobilité et de Guichet végétalisation.

Dès lors, parce qu'elles sont identifiées comme un guichet d'entrée public en termes de conseil et d'accompagnement sur les questions environnementales par les habitants, les professionnels, et collectivités dans leurs territoires d'intervention, les interrogations nouvelles sont souvent adressées directement aux ALEC.

Néanmoins, aujourd'hui, ce n'est pas une mission financée. Il y a un enjeu à répondre aux questions les plus fréquentes du grand public sur les actions qui peuvent être mises en place rapidement à une micro-échelle. Et des réponses plus complètes sont attendues par les bénéficiaires afin de pouvoir les aiguiller dans leurs démarches d'adaptation. Leur positionnement en tant que tiers de confiance, leur connaissance des territoires et de leur écosystème en font un interlocuteur de choix sur un sujet aussi transversal que celui de l'adaptation au changement climatique.

> Occasionnellement, certaines ALEC déploient des initiatives originales pour aller au-devant du public dans un effort de conseil de premier niveau. Ainsi, l'ALEC de la Métropole de Lyon a organisé l'été une « tournée fraîcheur » visant à apporter des conseils pratiques au grand public, sur les marchés, tout en réduisant la consommation d'énergie.

• ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES ESPACES ET BATIMENTS PUBLICS (*Mesures 12, 20, 25 et 28)

Dans le cadre de leur mission de conseil en énergie partagé, les ALEC sont déjà accompagnatrices des collectivités dans leur stratégie patrimoniale. À ce titre, elles sont **motrices pour intégrer de la végétalisation et de désimperméabilisation dans les espaces et bâtiments publics** – c'est notamment le cas de la cour d'école, au moment de la rénovation du groupe scolaire. Elles peuvent parfois participer à faire un diagnostic d'usage des bâtiments publics pour accompagner les collectivités dans une stratégie d'adaptation, notamment pour intégrer la notion de confort d'été dans les bâtiments.

Dans ce cadre, elles peuvent apporter un conseil technique aux collectivités dans la construction de cahiers des charges intégrant l'adaptation au changement climatique.

- L'ALEC du Pays de Saint-Brieuc a conduit une étude Système thermodynamique sur les bâtiments-types de son territoire, notamment dans les centre-bourgs, pour permettre aux élus d'appréhender et d'acter des programmes de travaux sur leurs bâtiments, permettant leur d'adaptation au climat de 2070-2100.
- L'Agence du Climat de l'Eurométropole de Strasbourg a lancé un service d'accompagnement dédié de projets sur la végétalisation de cours d'école directement auprès des services des communes et accompagne à la demande les communes ayant inscrits dans le CRTE local (PTRTE) des projets en lien avec l'adaptation au changement climatique.
- GPSO Energie a conduit une expérimentation « surchauffe dans les écoles » de son territoire, en accompagnant les services scolaires et techniques pour identifier les îlots de forte chaleur au sein des établissements scolaires du territoire et trouver des solutions organisationnelles et comportementales à court-terme pour faire face aux fortes chaleurs.

- Comme les autres ALEC, l'ALEC POLD participe au [programme EduRénov de la Banque des Territoires](#), qu'elle présente aux collectivités de son territoire et les accompagne dans la rénovation de leurs bâtiments scolaires, en intégrant l'adaptation (présentation des ressources et financements, des avantages des cours Oasis dans le cadre d'un partenariat avec Ekopolis et sa démarche Bâtiments Durables Franciliens).

Propositions pour le PNACC :

Mesure 20 bis : Assurer une cohérence dans le déploiement des solutions d'adaptation fondées sur la nature avec les enjeux de biodiversité

Mesure 28 : Pour assurer la continuité de l'enseignement scolaire et de l'accueil des jeunes enfants face au réchauffement climatique, une meilleure coordination entre végétalisation & rénovation des projets sur les groupes scolaires.

> Les projets sur les groupes scolaires sont pour la plupart portés sur une seule thématique, soit végétalisation, soit rénovation. Mobiliser des acteurs locaux pour la coordination de ces deux enjeux de manière conjointe permet de faire émerger des projets plus cohérents et globaux, qui adaptent les locaux aux fortes chaleurs et rafraichissent les espaces extérieurs.

• ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES BATIMENTS ET SITES PRIVES **(*Mesures 9,13)**

Dans le cadre de leurs **missions de conseil à la rénovation**, les conseillers des ALEC peuvent déjà proposer l'intégration de végétalisation dans le cadre des **projets de rénovation des différents publics qu'ils accompagnent** (ménages, copropriétés, bailleurs sociaux, parfois entreprises). En amont, ayant développé des observatoires ou des systèmes d'information géographique pour connaître les dynamiques locales, elles ont la capacité à participer à une **activité de planification** en établissant une cartographie de la vulnérabilité des bâtiments. En complément, les ALEC peuvent avoir créé des outils dédiés à l'intégration de l'adaptation :

- L'Agence Parisienne du Climat anime [CoprOasis](#), et l'Agence marseillaise [Copr'Eau](#), deux dispositifs d'accompagnement dédiés à la végétalisation et la gestion des eaux de pluie en **copropriété**. A l'heure actuelle, certains projets sont gelés compte-tenu des restrictions budgétaires comme par exemple sur l'Eurométropole de Strasbourg.
- L'Agence du climat de l'Eurométropole de Strasbourg monte un accompagnement global sur l'adaptation au changement climatique à destination des ménages sur tous les aspects du confort d'été (rénovation et végétalisation).

Les ALEC ont également la faculté d'intervenir sur les bâtiments du tertiaire et dans les zones d'activité, même si pour des raisons de financement (encore et toujours), ce n'est pas toujours la mission qu'elles peuvent prioriser, même si on peut espérer du changement dans les mois à venir.

En exemples, notons que l'Agence du Climat de l'Eurométropole de Strasbourg conduit un projet pilote avec la CCI dans le cadre du projet européen de Clima'bility Care pour accompagner les entreprises du Port Autonome de Strasbourg dans la réalisation d'actions d'adaptation sur leur site et au niveau de leur chaîne de production.

Par ailleurs dans le cadre des dispositifs de **lutte contre la précarité** qu'elles animent (ex : SLIME), elles sont amenées à développer des solutions pour un public fragile confronté aux canicules. Passoires et bouilloires thermiques sont un même terrain d'action.

> Quel que soit le public, sur les enjeux de confort d'été, des actions simples d'adaptation sont déterminantes. Ainsi, l'utilisation des matériaux biosourcés, identifiée comme un moyen de réduire les consommations d'énergie et l'empreinte carbone, permet de limiter les apports de calories car ils ont une densité bien plus importante que les matériaux de synthèse et minéraux. C'est l'une des manières dont les ALEC accompagnent les enjeux sociaux majeurs de l'adaptation au changement climatique.

Propositions pour le PNACC :

⊖ **Mesure 9 : Nous approuvons la perspective d'une prise en compte du confort d'été pour l'obtention des aides MaPrimeRenov'. C'est un sujet qui préoccupe les ménages parfois plus que le confort d'hiver pour lequel il y a plus de leviers d'action possibles.**

- Les accompagnements devraient intégrer l'adaptation de manière plus globale et proposer une vision d'ensemble sur le confort d'été qui nécessite une isolation adaptée, mais aussi des espaces extérieurs végétalisés, vecteurs de rafraîchissement.
- Un point d'attention doit cependant être observé concernant ces aides, qui gonflent de manière artificielle les prix des matériaux, notamment biosourcés, en raison des bonus existants. Il faut veiller à soutenir le développement des filières du biosourcé, former les artisans du bâtiment à l'utilisation de ces matériaux, mais aussi être attentif à l'évolution de leurs prix, notamment dans la perspective d'une comparaison avec des produits pétro-sourcés, pour garantir un déploiement de ces ressources plus fort et plus pertinent.

⊖ **Mesure 13 bis : Créer des conditions de cofinancement Etat / collectivités de dispositifs d'accompagnement et d'aide sur la végétalisation en habitat privé, en tant que Solution Fondée sur la Nature à fort potentiel de déploiement**

> Faute de financements, il existe encore trop peu d'aides à destination des ménages/de l'habitat privé incitant les particuliers à renaturer les espaces privés (hormis à Lyon et Paris). Pour inciter les ménages à renaturer leurs espaces privés, les collectivités ont besoin de cofinancement pour mettre en place des dispositifs d'accompagnement et d'aide ajustés.

⊖ **Mesure 25 bis : Matérialiser un Guichet unique de l'adaptation, pour informer, orienter les particuliers comme les entreprises dans leurs opérations d'adaptation de leurs logements ou bâtiment.**

> Le modèle devrait être cofinancé par l'Etat et les collectivités, comme d'autres Services publics. Comme les Espaces Conseil France Renov avaient été créées, des associations, dont les ALEC, peuvent être la structure opérationnelle de ce guichet. Mais pour assurer cette mission indispensable, elles doivent être financées clairement à cet effet.

• **CREER ET ANIMER DES FILIERES PROFESSIONNELLES (*Mesure 33)**

Les ALEC ont une mission générale d'animation des filières professionnelles sous l'angle de la transition écologique, notamment sur les enjeux de la rénovation. Elles sont chargées de les informer et le sensibiliser. Cette mission pourrait facilement être généralisée à tous les enjeux d'adaptation.

> Certaines de nos ALEC le font déjà. L'Agence du Climat est chargée d'une mission de sensibilisation des acteurs financiers (banques, assurances) aux enjeux de l'adaptation au changement climatique et aux besoins de financements dans les territoires via le projet européen CLIMATEFIT.

ADAPTAVILLE, UN PROGRAMME EXEMPLAIRE

Créée à l'initiative de l'Agence Parisienne du climat (avec le soutien de l'ADEME, la Ville de Paris et de la Métropole du Grand Paris). C'est une plateforme répertoriant les solutions d'adaptation au changement climatique qui ont fait leurs preuves et sont répliquables sur le territoire de la Métropole du Grand Paris : végétalisation, désimperméabilisation, îlots de fraîcheur, gestion de l'eau, revêtements...

Cette plateforme permet aussi de recenser des professionnels qui intègrent l'adaptation dans leurs projets ou fournissent des solutions et présentent de



nombreux retours d'expériences. Ce référencement de solutions qualifiées et documentées s'accompagne d'un programme d'animation locale très dense à destination des communes franciliennes et aménageurs. **Au-delà de la sensibilisation-formation encore nécessaire, l'objectif est d'outiller les collectivités et professionnels de la ville pour passer à l'action.** AdaptaVille fédère une communauté d'acteurs de plus de 1000 professionnels aujourd'hui.

> Aujourd'hui, ce modèle infuse au-delà du territoire francilien, avec la volonté des ALEC de s'inspirer de cet exemple.

Propositions pour le PNACC :

- ⊖ **Mesure 33 bis : Coordonner une animation des filières professionnelles, pour les sensibiliser, accompagner leur montée en compétence, donner à voir que c'est possible est également essentiel.**

Les ALEC pourraient déployer ce type d'action, comme l'Agence parisienne le fait déjà avec son projet AdaptaVille. La mise à disposition de la trame d'évaluation des études de vulnérabilité et des plans d'action opérationnels des OIV pourra permettre de multiplier les actions auprès du secteur privé.

CONCLUSION : QUELS BESOINS EN RESSOURCES HUMAINES POUR CONDUIRE DES ACTIONS D'ADAPTATION DE NOS TERRITOIRES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ?

La mesure 27 du PNACC prévoit l'intégration des enjeux d'adaptation dans les financements de l'Etat, notamment dans les outils de contractualisation, tels que les contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE), et les aides publiques (en particulier via le Fonds Vert). **Nous attirons l'attention qu'il faut prévoir d'accompagner les collectivités dans leurs investissements mais aussi dans la création de postes pour mener ces missions opérationnelles.**

Tout au long de cette contribution, nous avons essayé d'illustrer les actions qui peuvent mais aussi doivent être mises en place et démultipliées. Mais aujourd'hui, ces actions et ces postes peinent à être financés.

Dans la configuration actuelle, les missions de service public agences d'ingénierie territoriale comme les nôtres doivent être cofinancées sur la durée par l'Etat et les collectivités. Dans un contexte de tension budgétaire, les missions sont strictement définies et priorisées par les collectivités : en l'absence de cofinancement d'Etat, les postes adaptation **peinent à être financés**. Il faut trouver des modalités de cofinancement de ces missions.

> Un cofinancement ADEME/EPCI serait cohérent, le cas échéant en considérant un programme CEE dédié à l'adaptation au changement climatique.

Nous avons tenté une estimation de l'efficacité de tels postes. > On peut estimer que *pour commencer*, **1 chargé.e de mission Adaptation au changement climatique** (conseil pour adapter des activités économiques, créer un diagnostic partagé territorial sur les besoins, actions de sensibilisation-mobilisation) peut conduire des actions **efficaces pour 250 000 habitants (même si son public cible devra être plus large)**. Pour rappel, un CEP est efficace quand il accompagne entre 12 et 15 communes, selon leur population.